

talent, a fait beaucoup pour la cause de l'éducation. Nommé conseiller législatif, l'honorable M. Ouimet est allé terminer sur un autre théâtre une carrière publique fort bien remplie.

Les quelques mois que je viens de passer à la tête du département de l'Instruction publique m'ont fait comprendre que je devais diriger une grande partie de mes efforts vers l'amélioration de nos écoles primaires. Notre système d'éducation, bon en lui-même, a besoin cependant de développement et d'une plus grande force d'action.

Je suis convaincu que les écoles à la campagne n'offrent point aux enfants qui les fréquentent tout l'attrait qu'elles devraient avoir. Nombre de ces enfants les quittent sans qu'elles aient produit sur leur intelligence une impression assez durable pour leur faire désirer d'augmenter la somme de leurs connaissances. C'est une lacune qu'il faut combler; c'est un point faible qui a besoin d'être fortifié.

#### ÉCOLES NORMALES DE FILLES

Les statistiques démontrent qu'il existe dans la province 1,283 municipalités sous le contrôle des commissaires et des syndics d'écoles; ces municipalités possèdent 5,196 écoles élémentaires, 533 écoles modèles; 157 académies et 4 écoles pour les sourds-muets et les aveugles, soit un total de 5,890.

Les instituteurs et les institutrices qui enseignent dans ces écoles sont au nombre de 5,950. Seulement 665 sur ce chiffre ont un brevet d'école normale, et par conséquent 5,285 n'en ont pas. Cette grande disproportion indique un mal réel auquel il faut au plus tôt apporter remède, car le manque de formation pédagogique est un obstacle à l'efficacité des écoles, en particulier chez les institutrices, puisqu'elles sont au nombre de 5,022 sur un total de 5,950 professeurs.

Le remède à cet état de choses consiste dans la fondation de nouvelles écoles normales pour les filles. Nous ne possédons que deux écoles du genre pour toute la province, une protestante à Montréal et une catholique à Québec. Cette unique école pour les filles catholiques, on le comprend, est insuffisante pour les besoins actuels et, aussitôt que les finances de la province le permettront, j'es-

père que le gouvernement s'empressera d'en fonder plusieurs autres.

Je crois que la fondation et le soutien de ces écoles normales catholiques coûteraient une somme relativement minime, en les agrégeant à des communautés religieuses enseignantes.

#### CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Un second moyen de donner plus d'efficacité à nos écoles primaires serait la création de conférences pédagogiques, afin d'atténuer autant que possible, chez les personnes chargées de l'instruction de la jeunesse, le manque de méthodes pédagogiques.

Lors de la convention des inspecteurs d'écoles tenue à Saint-Hyacinthe, en août dernier, je leur ai soumis la question de savoir s'il serait à propos de remplacer la première visite annuelle de l'inspecteur par une série de conférences qu'ils donneraient aux instituteurs et aux institutrices. A peu d'exceptions près, MM. les inspecteurs ont approuvé l'idée comme pouvant faire un grand bien.

Antérieurement, la question avait été examinée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et, dans leurs rapports annuels, certains inspecteurs avaient donné leur approbation à ce mode de répandre chez les maîtres et maîtresses d'écoles les meilleures méthodes d'enseignement.

Au lieu de visiter chaque école à l'automne, l'inspecteur réunirait au centre de la paroisse les institutrices ou professeurs des divers arrondissements scolaires, auxquels il donnerait, pendant une couple de jours, des avis pratiques et des conseils précieux sur la manière d'enseigner.

Si le gouvernement pouvait mettre à ma disposition une somme suffisante pour défrayer les frais de transport des instituteurs au lieu des conférences pédagogiques paroissiales, ce serait un service réel immédiat à rendre à la cause de l'éducation, tout en facilitant beaucoup la tâche des inspecteurs.

En juillet dernier, il a été tenu trois conventions des instituteurs protestants, en exécution des règlements du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Chacune de ces conventions a duré quatre jours, et elles ont été suivies par 225 instituteurs